

Etude démographique relative aux psychiatres en Île-de-France

Bilan :

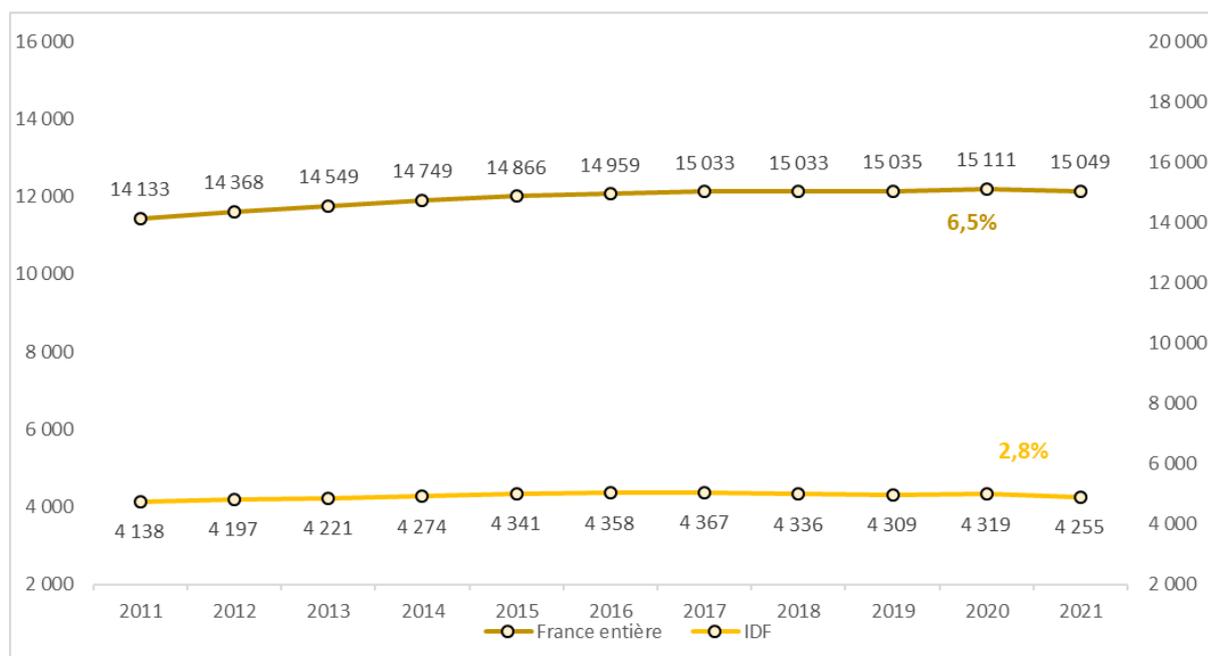
- Au 31 décembre 2021, l'Île-de-France compte **4 255 médecins psychiatres** (libéraux et salariés), soit 28,3% des effectifs en France entière.
- Une démographie médicale très préoccupante par un fort vieillissement de la profession dont le renouvellement n'est pas assuré par l'arrivée des jeunes générations, ce qui entraîne des difficultés avérées d'accessibilité aux soins
- Des densités hétérogènes selon les départements
- 1/3 de postes vacants dans les établissements
- Les dispositifs d'attractivité, comme les postes partagés, encouragent les médecins diplômés en Ile-de-France à s'installer dans la région
- Un taux de fuite important : **24% des psychiatres diplômés** en Ile-de-France exercent désormais dans une autre région
- Un nombre de postes d'internes offerts aux Epreuves Classantes Nationales (ECN) très inférieur aux besoins

A. Une légère augmentation des effectifs en Ile-de-France

Au 31 décembre 2021, le RPPS recense 4 255 psychiatres inscrits à l'ordre des médecins en activité standard, soit 28,3% des effectifs France entière.

Sur la période 2011/2021, la région Ile-de-France présente une augmentation de 2,8% des médecins psychiatres en exercice (libéral et salarié) tandis que la France entière enregistre une hausse de 6,5%.

Figure 1 : Evolution des effectifs de psychiatres entre 2011 et 2021

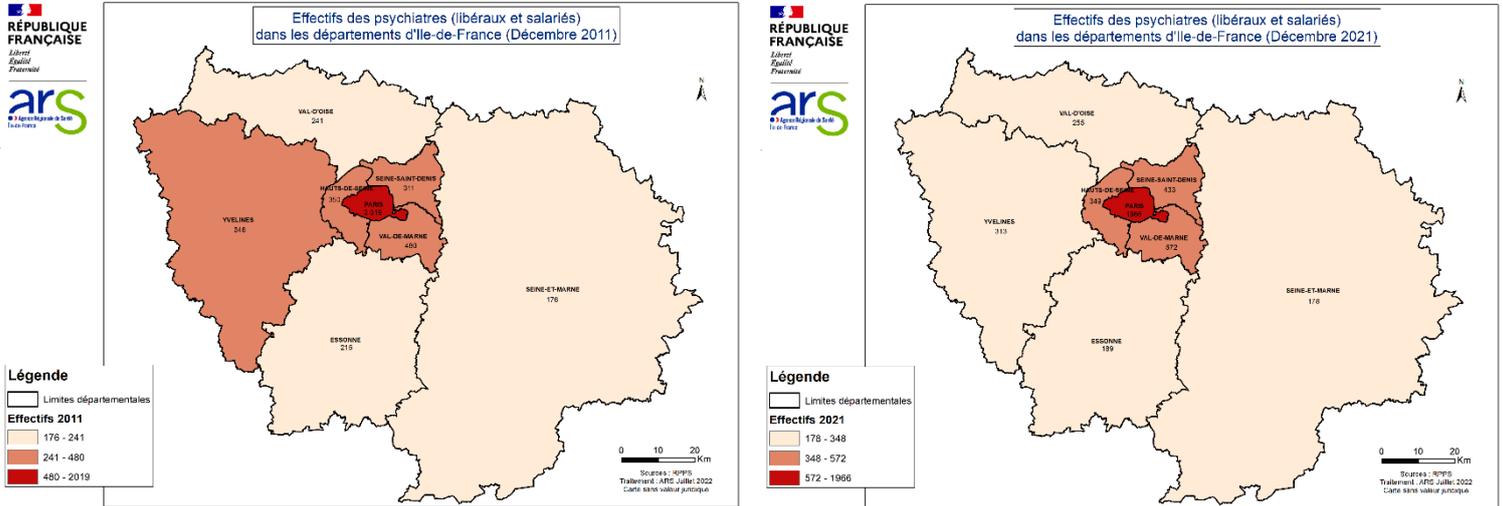


Source : RPPS 2011/2021

B. Une répartition territoriale hétérogène

La répartition des effectifs est hétérogène sur le territoire francilien et très concentrée en petite couronne. Près de 50% des médecins psychiatres exercent à Paris, 13% dans le Val-de-Marne, 10% en Seine-Saint-Denis et 8% dans les Hauts-de-Seine. Les départements de la Seine-et-Marne et de l'Essonne recensent respectivement 4% des effectifs franciliens. Le département des Yvelines compte 7% des psychiatres franciliens.

Carte 1 : Répartition des effectifs des psychiatres par département en 2011 et 2021



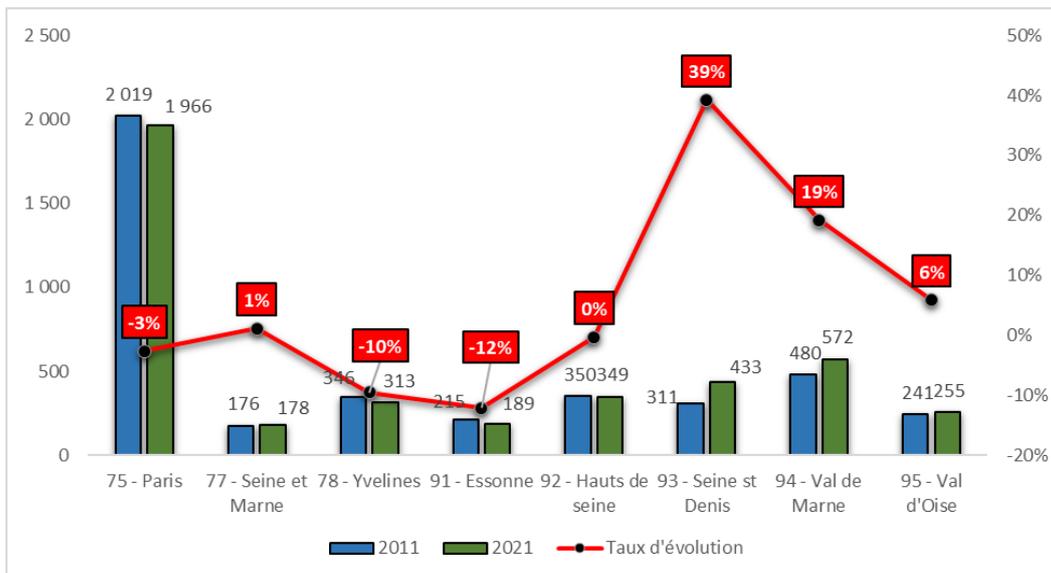
Source : RPPS 2011/2021

L'évolution ces dix dernières années est également très hétérogène selon les territoires. Le département de la Seine-Saint-Denis enregistre la plus forte hausse des effectifs de médecins psychiatres sur son territoire (+39%) sur la période 2011/2021.

Le département du Val-de-Marne est le 2^{ème} département d'Ile-de-France à enregistrer la plus forte hausse d'effectifs (+19%). Le département du Val-d'Oise occupe le 3^{ème} rang, avec une augmentation du nombre de médecins psychiatres (+6%) sur son territoire entre 2011 et 2021.

A contrario, les départements de Paris, des Yvelines et de l'Essonne enregistrent respectivement une baisse de 3% à 12% du nombre de médecins psychiatres (libéraux et salariés) sur la période 2011/2021.

Figure 2 : Taux d'évolution des effectifs des psychiatres entre 2011 et 2021 par département



Source : RPPS 2011/2021

Avec une densité moyenne de 34,5 médecins psychiatres pour 100 000 habitants, la moyenne régionale est supérieure à la moyenne nationale (22,3 psychiatres pour 100 000 habitants). Sur la période 2011/2021, la densité a diminué en moyenne de 1,3% en Ile-de-France contre -0,7% en France entière. À noter de fortes disparités territoriales avec le département de la Seine-Saint-Denis qui enregistre la plus forte hausse de la densité sur la période 2011-2021 (+ 27,7%).

En Essonne, département qui enregistre une des densités les plus faibles de la région francilienne, la densité diminue encore de - 17,8% sur la période 2011-2021.

Avec une densité de 91,5 psychiatres pour 100 000 habitants, la densité de Paris est 7 fois plus importante que celle de la Seine-et-Marne (12,4 psychiatres pour 100 000 habitants).

Figure 3 : Densité de psychiatre pour 100 000 habitants en Ile-de-France (décembre 2011 et 2021)

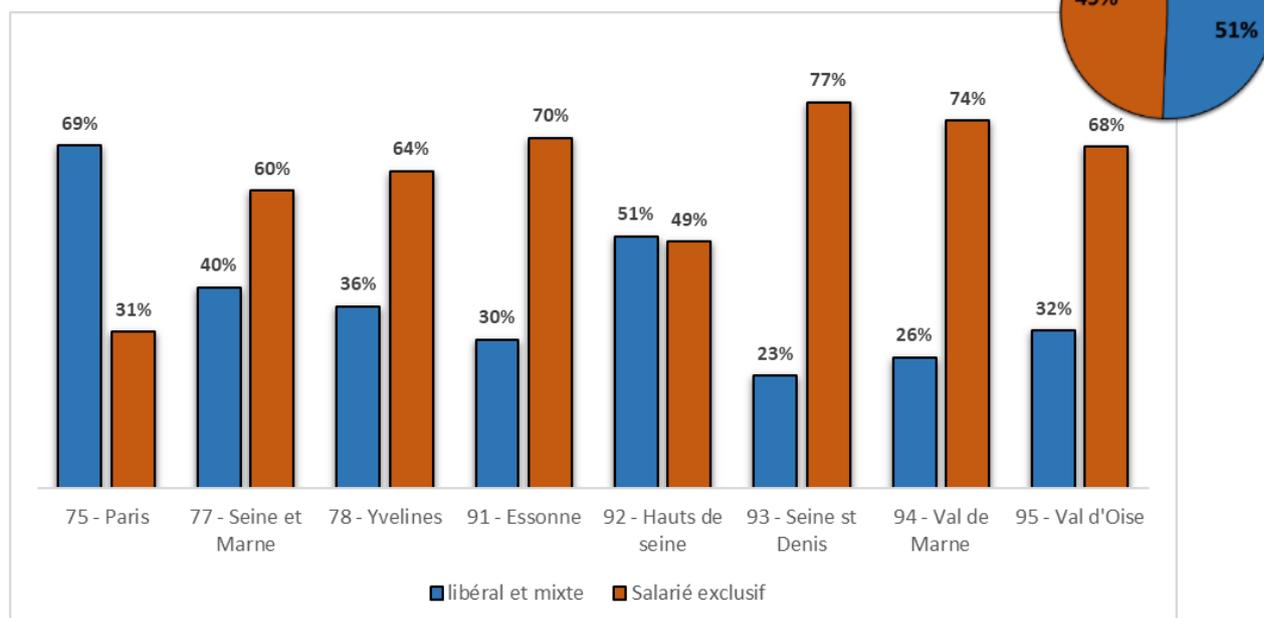
Départements	Nom du département	Densité pour 100 000 habitants en 2011	Densité pour 100 000 habitants en 2021	Variation des densités 2011/2021
75	Paris	89,7	91,5	2%
77	Seine et Marne	13,1	12,4	-6%
78	Yvelines	24,5	21,5	-12%
91	Essonne	17,5	14,4	-18%
92	Hauts de seine	22,1	21,3	-4%
93	Seine st Denis	20,3	26,0	28%
94	Val de Marne	36,0	40,1	12%
95	Val d'Oise	20,4	20,1	-1%
Total général	Ile-de-France	34,9	34,5	-1%
Total général	France entière	22,4	22,3	-1%

Source : RPPS 2011/2021

C. Un mode d'exercice équilibré entre le libéral et le salariat

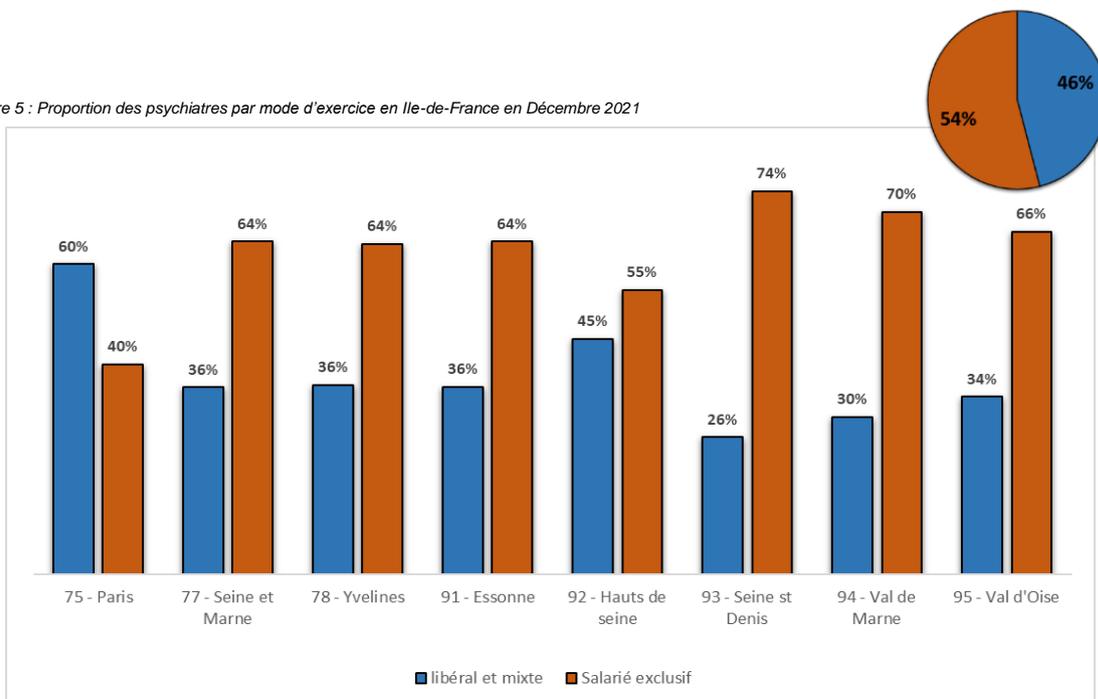
Au 31 décembre 2021, 54% des psychiatres exerçaient en tant que salarié contre 49% en 2011. A l'exception de Paris où les psychiatres exercent majoritairement en libéral (60%), l'exercice salarié est prédominant dans tous les autres départements franciliens et atteint les 74% dans le département de Seine-Saint-Denis.

Figure 4 : Proportion des psychiatres par mode d'exercice en Ile-de-France en Décembre 2011



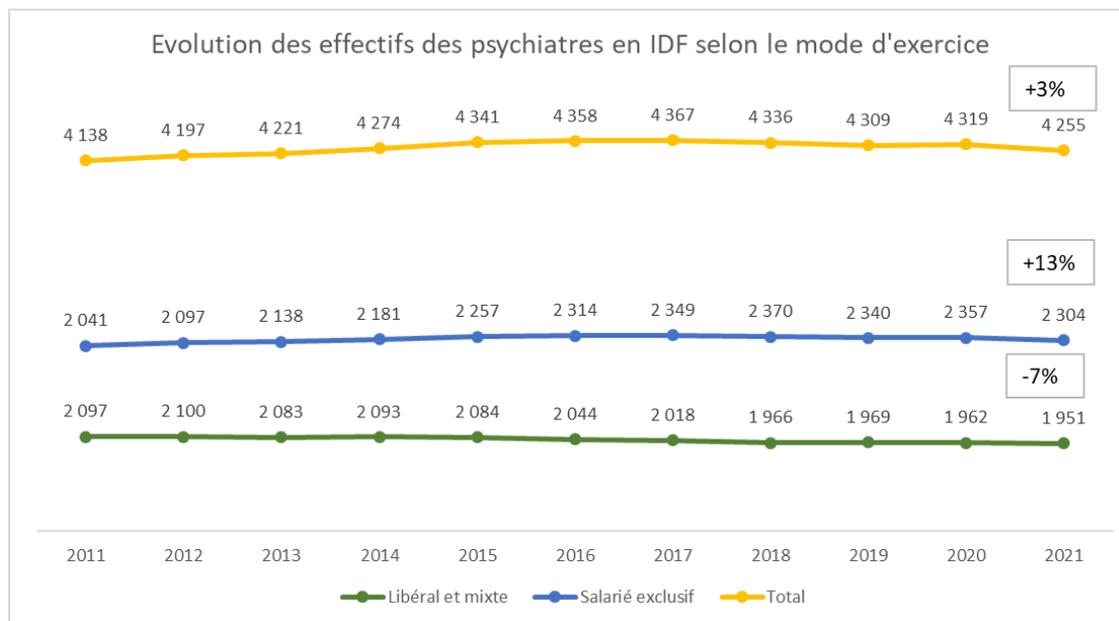
Source : RPPS 2011

Figure 5 : Proportion des psychiatres par mode d'exercice en Ile-de-France en Décembre 2021



Source : RPPS 2021

Figure 6 : Evolution des effectifs des psychiatres en Ile-de-France par mode d'exercice entre 2011 et 2021



Source : RPPS 2011/2021

D. Formation

L'arrêté du 19 juillet 2022, prévoit l'ouverture de 99 postes aux Epreuves Classantes Nationales (ECN) pour la psychiatrie soit 2 postes de plus comparativement à l'année 2021.

Si le nombre de postes à ouvrir aux ECN de psychiatrie a augmenté de 77% ces douze dernières années, cela ne permet pas de faire face à la pénurie de psychiatres en Ile-de-France.

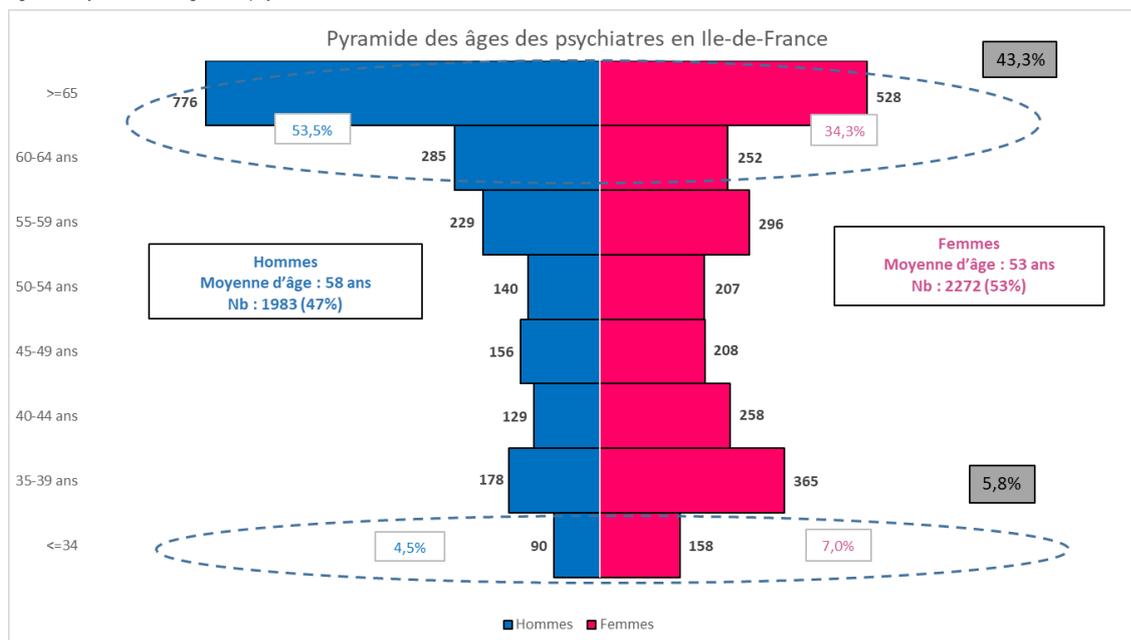
E. Projections

La structure d'âge des psychiatres en Ile-de-France est similaire à celle de la France entière. A noter néanmoins, un déséquilibre générationnel majeur entre les entrants (≤ 34 ans) 5,8% et les sortants (≥ 60 ans) (43,3%) :

- Départs à court terme (+ de 65 ans) : 28%

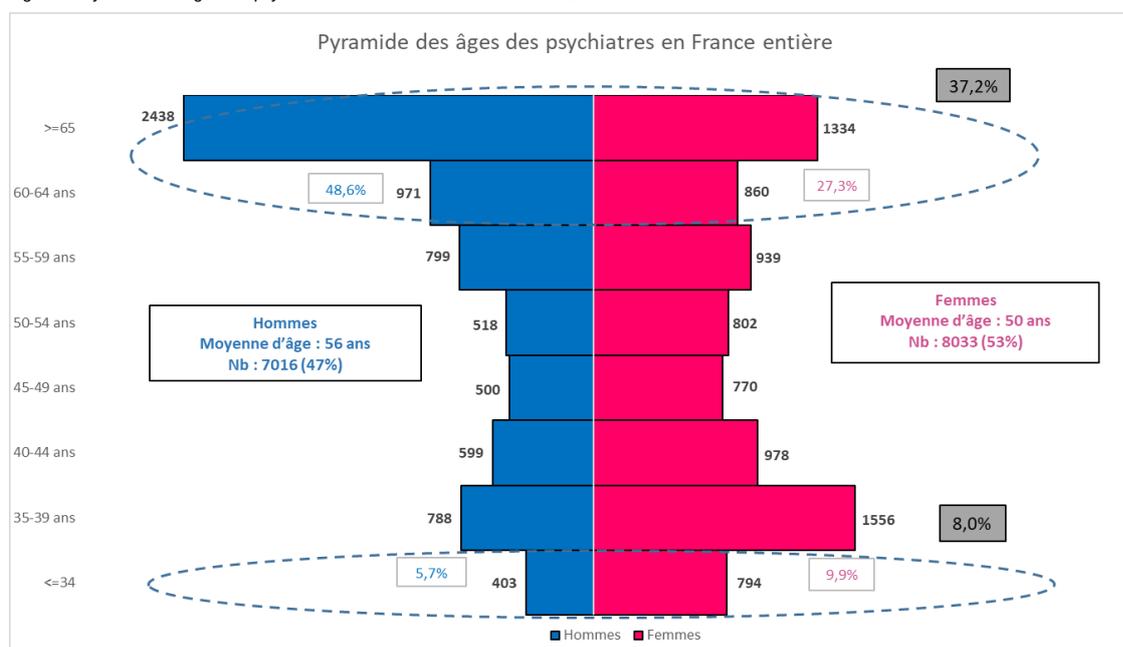
- Départs à moyen terme (+ de 60 ans) : 41%
- Départs à plus long terme (+ de 55 ans) : 53%

Figure 7 : Pyramide des âges des psychiatres en Ile-de-France en décembre 2021



Source : RPPS 2021

Figure 8 : Pyramide des âges des psychiatres en France entière en décembre 2021



Source : RPPS 2021

F. Taux de fuite

Parmi les 3 280 psychiatres diplômés en Ile-de-France en Janvier 2022, 76% ont fait le choix de continuer à exercer en Ile-de-France et 24% celui d'exercer hors Ile-de-France, plus particulièrement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) (3,4%), en région Auvergne-Rhône-Alpes (ARA) (3,1%) et en Nouvelle-Aquitaine (3%).

G. Les mesures d'attractivité et de fidélisation

Les assistants partagés :

- Les postes d'assistant spécialiste partagé (ASP)

Ce dispositif de soutien à la démographie médicale a pour objectif d'inciter les médecins à exercer en Ile-de-France et permet ainsi de renforcer les équipes médicales des établissements et des territoires de santé en difficulté, assurant une meilleure répartition territoriale des médecins psychiatres dans les établissements de santé.

L'assistant partagé est accueilli par deux établissements de santé partenaires (établissement de santé public, Établissement de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC), Centre régional de lutte contre le cancer (CLCC), Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)) sur un projet médical partagé durant 2 années consécutives et continues. En plus de ses missions cliniques, il participe à des activités pédagogiques, d'enseignement et de recherche. Toutes les spécialités peuvent être concernées. L'ARS IDF participe au financement de ces postes pendant les deux années. Cette période doit être envisagée comme un tremplin vers la titularisation et le développement des filières de soins.

Figure 9 : Assistants Spécialistes Partagés en Psychiatrie

	Total des ASP	ASP Psychiatrie
2020/2022	134	9
2021/2023	151	8
2022/2024	131	4

Source : Pôle RHS – DOS – ARS IDF

- Les postes de praticiens hospitaliers contractuels (PHC) à temps partagé Ville/Hôpital

Ce dispositif permet à de jeunes praticiens de développer un exercice mixte, partagé entre une structure hospitalière publique ou privée, et une structure de soins de ville (centre de santé, maison de santé pluridisciplinaire, cabinet libéral...) situées en zones sous-denses. Ils pourront ainsi débiter leur carrière en appréhendant les diverses formes d'exercice, sous un angle différent de celui connu au cours de leurs études et dans un cadre sécurisant, ce qui contribuera à déterminer leur installation quant à leur type d'exercice et à renforcer le lien ville-hôpital.

Le jeune praticien exercera une partie de son activité à temps partiel à hauteur de 40% au sein d'un établissement public ou privé, et il pratiquera en ville le reste du temps. Son exercice pourra ici être libéral ou salarié (d'un centre de santé ou d'un autre médecin sous un contrat de collaboration salariée). L'ARS IDF participe au financement de la partie hospitalière pendant les deux années.

Figure 10 : PHC à temps partagé Ville/Hôpital en Psychiatrie

	Total des PHC V/H	PHC V/H en Psychiatrie
2020/2022	33	4
2021/2023	43	2
2022/2024	25	3

Source : Pôle RHS – DOS – ARS IDF